

La lettre
d'information

alpi



N° 5 - 1^{er} semestre 2013



Syndicat Mixte
Agence Landaise
Pour l'Informatique

■ Edito

➤ Une fédération pour contribuer à l'accélération de la transition numérique



Réunies à la Rochelle le 14 juin aux 2^{èmes} Assises de la Mutualisation informatique, de nombreuses structures, reconnues au niveau national, qui agissent en faveur du développement de l'administration électronique et du numérique, ont décidé de s'unir. Une dizaine d'entre elles a posé les bases d'une Fédération. Elle sera officiellement créée après l'été 2013 par le biais d'une adhésion à la Commission Administration Electronique de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). Une réunion préparatoire, initiée entre autres par l'ALPI, s'était tenue le 4 avril à Paris.

Ces organismes mutualisateurs peuvent avoir des formes très diverses : syndicats mixtes, comme l'ALPI, mais aussi centres de gestion, agences techniques départementales ou encore associations. Mais nous avons fait le même constat : nous partageons des valeurs, des objectifs. Nos structures ont en commun :

- l'engagement depuis des années pour le déploiement de l'administration électronique, en coordination avec les services de l'Etat et en accompagnement des collectivités,
- une fine connaissance du fonctionnement et de la gestion des collectivités locales, déterminante pour l'accompagnement au changement des agents et élus locaux,
- l'expérience de déploiements opérationnels homogènes à une large échelle territoriale,
- la capacité démontrée à réaliser des économies significatives par la mutualisation,
- une gouvernance par des élus locaux,
- une vocation d'intérêt général et une absence de but lucratif
- la capacité à fédérer des acteurs publics et privés et des partenaires variés.

Notre bilan est éloquent en matière d'informatisation et plus particulièrement d'administration électronique. Grâce à ces actions, nos territoires sont très largement en avance par rapport au reste de la France.

Depuis plusieurs années déjà, nous sommes regroupés au sein de l'Association Déclic. Des rencontres régulières ont lieu pour échanger sur les pratiques et le savoir-faire. Afin de conforter ces échanges et de pouvoir parler d'une seule voix auprès des plus hautes instances nationales, il a été décidé de passer au stade supérieur en créant cette fédération. Elle permettra de relever les défis liés à l'accélération de la transition numérique des administrations locales, avec la généralisation de la dématérialisation et des téléprocédures, la gestion de l'identité numérique, l'archivage électronique, l'e-éducation ou encore l'e-démocratie.

La future fédération aura deux buts principaux. Elle représentera les structures aux instances nationales, en participant activement à la définition et à la mise en œuvre des grands programmes nationaux d'administration électronique. Pour ce faire, elle travaillera en étroite relation avec les associations d'élus et en collaboration avec les services centraux de l'Etat au plus haut niveau. Les structures de mutualisation se sont d'ores et déjà manifestées auprès du Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique (SGMAP) placé sous l'autorité du Premier Ministre, afin que la Fédération puisse siéger au sein de l'Instance Nationale Partenariale. Par ailleurs, elle coordonnera les initiatives, démultipliant ainsi leur efficacité. Elle fera la promotion des actions opérationnelles concertées et communes. Elle favorisera des approches collectives afin de réaliser des économies d'échelles. Enfin, elle facilitera l'essor de nouvelles dynamiques de mutualisation informatique dans les territoires qui en sont dépourvus.

Je suis pour ma part heureux que le travail accompli dans les Landes soit maintenant reconnu nationalement et puisse servir d'exemple, dans cette période où la mutualisation doit dépasser nos strictes limites administratives."

Xavier Fortinon
1^{er} vice-Président de l'ALPI

SOMMAIRE



ACTUALITÉ ■ Signature d'une convention avec la DDFIP ■ P3

DOSSIER ■ L'informatisation des écoles se poursuit ■ P4/5

A LA UNE ■ Le télétravail ■ P6

BRÈVES ■ L'Alpi en bref ■ P7

AGENDA ■ L'organisation de l'ALPI ■ P8

■ Signature d'une convention de dématérialisation > avec la DDFIP

Le 15 juillet, l'ALPI a signé avec la Direction Départementale des Finances Publiques, la DDFIP, une Convention de partenariat sur la dématérialisation des flux financiers entre ordonnateurs, comptables et usagers.

Depuis plusieurs années, l'ALPI collabore avec la DDFIP, qui est l'interlocuteur privilégié des collectivités locales dans les domaines budgétaires, comptables et financiers, pour accélérer la modernisation des échanges ordonnateurs-comptables-usagers. Dans le cadre de cette convention seront développés des moyens de paiement électronique, comme le prélèvement pour l'encaissement des recettes ou le paiement en ligne par

carte bancaire sur le site des collectivités.

Des échanges de données dématérialisées sont également prévus, avec dématérialisation complète des paies (virements, bulletins, actes et pièces ressources humaines), le passage au Protocole d'Echange Standard (PES V2) générant la dématérialisation des pièces comptables, la dématérialisation des documents budgétaires (Protocole Actes Budgétaires) et des pièces justificatives (marchés publics, factures...) et la dématérialisation des avis des sommes à payer et transmission par messagerie électronique aux usagers.

Contact : beatrice.taille@alpi40.fr

3 QUESTIONS à Didier Ravon,

Directeur Départemental des Finances Publiques

En quoi est-ce que la dématérialisation des titres et mandats va faciliter le travail pour les collectivités ?

Didier Ravon "La dématérialisation facilite les échanges d'informations entre l'ordonnateur et le comptable : le contenu des flux informatiques est enrichi par le biais d'un vecteur unique et sécurisé. Cela contribue à une prise en compte plus rapide dans la comptabilité de la collectivité (moins de risque de rejets, réduction du délai global de paiement, accélération du recouvrement). Ensuite, l'archivage des données comptables est fiabilisé et les recherches sont plus aisées grâce aux outils de gestion électronique des données. Enfin, la dématérialisation est source d'économies (papier, consommables)."

Quel est l'intérêt de cette dématérialisation pour les trésoreries ?

D. R. "Il est largement commun avec celui des collectivités. L'envoi de données dématérialisées fluidifie leur exploitation et permet de bénéficier vraiment des apports du logiciel Hélios. Son utilisation est ainsi optimisée par la dématérialisation. De plus, la confection des comptes de gestion est beaucoup plus simple dans le cadre de la dématérialisation."

En quoi l'ALPI facilite-t-elle cette dématérialisation ?

D. R. "L'ALPI entretient depuis longtemps une collaboration fructueuse avec les services des finances publiques, avec qui elle partage le même objectif de diffusion de la dématérialisation. Sa compétence, ses contacts directs avec les éditeurs des logiciels et sa très large implantation auprès des collectivités landaises font d'elle un relais particulièrement efficace de la dématérialisation."

■ L'informatisation des écoles s

> Un nouvel ENT plus opérationnel

Trois ans après sa mise en place à l'échelle départementale, l'environnement numérique de travail des écoles landaises évolue. Son succès est conséquent, puisqu'il a convaincu plus de 300 écoles du département et leur nombre continue à augmenter. Au total, 40 000 comptes élèves, 64 000 comptes parents et 1750 comptes enseignants ont été créés.

La nouvelle interface a été mise en place fin juin dans toutes les écoles adhérentes. Une interface renouvelée, présentée par Jacques Lajus, responsable des TIC à la direction départementale de l'Inspection d'Académie.

Pourquoi avoir changé d'ENT ?

« Ce nouvel ENT est plus fonctionnel, ergonomique et adapté à des enfants de primaire ; Il est visuellement très travaillé.

Il répond également à de nouvelles attentes en termes d'usage, qui nous avaient été relayées par les enseignants. Des attentes d'abord fonctionnelles : la précédente plateforme avait rencontré quelques difficultés avec parfois des pertes de données, donc il fallait renouveler techniquement cette plateforme.

Sur le fond, nous avons maintenant une médiathèque, qui va permettre aux usagers, parents, élèves et enseignants, et toute la communauté éducative, d'y retrouver différentes ressources qui sont soit des abonnements de ressources en ligne, comme l'encyclopédie universalis, soit des ressources plus locales, mises à disposition par les équipes de l'encadrement des services de l'Académie, soit des ressources créées par les élèves ou les enseignants dans l'école.

Quelles sont les nouvelles possibilités offertes ?

La précédente plateforme permettait d'écrire, publier et échanger. La nouvelle offre beaucoup plus de ressources, et va permettre du travail collaboratif. On

va donc changer de dimension au niveau des usages et on va être beaucoup plus sur l'objectif qui est recherché, à savoir d'apprendre avec les autres, par les autres et pour les autres. Et cela révolutionne complètement la pédagogie, car les supports mis à disposition des élèves leur permettent d'être vraiment dans une autre démarche de l'apprendre. On est dans quelque chose qui se met en place et qui devient indispensable.

Nos écoles sont de mieux en mieux équipées, notamment avec des tableaux ou des vidéo-projecteurs interactifs, voire sur certains territoires des écrans tactiles interactifs. Tout cela crée une dynamique qui fait que les supports doivent être disponibles aussi bien dans le temps scolaire qu'en dehors. **Donc il est évident que les écoliers landais qui sont déjà dans cette dynamique, seront plus à même, lorsqu'ils seront au collège, au lycée ou à l'université, à être habitués à ces échanges-là, à ces modalités de travail.**

La messagerie sera également plus complète...

En effet. Certains administrateurs et directeurs communiquent maintenant avec les parents d'élèves essentiellement avec ce support-là, qui n'ôte en rien la relation humaine dans l'école et qui parfois même la déclenche. Ils sont unanimes à dire que la messagerie n'a pas éloigné les parents de l'école, bien au contraire.



Les Landes ont été à la pointe en France dans la mise en place de l'ENT

En effet, notre département est moteur à cette échelle pour le premier degré. Le nouveau plan dans le cadre de la refondation de l'école a mis un point important sur ce développement du numérique dans les écoles, pour qu'il y ait du très haut débit et au niveau des outils.

L'ENT doit se généraliser. Le Rectorat de Bordeaux mène actuellement une politique très offensive pour permettre que ce qui se passe dans notre département le soit dans les autres et on s'appuiera sur l'exemple du département des Landes pour faire cette généralisation."



Le plus de cet ENT

Validation et modération de l'enseignant à chaque étape

Messagerie plus fonctionnelle

Développement du multimédia, avec la vidéo

Visuellement adapté aux plus jeunes

Compatible avec les tablettes numériques

Bientôt des tablettes ?

L'ALPI a mené une enquête auprès de ses adhérents pour la mise à disposition de tablettes tactiles à partir de la rentrée 2013. L'objectif est de proposer une location de trois ans. Les appareils seront présentés en configuration initiale, munis d'un étui de protection et assortis d'une garantie de remplacement en cas de dysfonctionnement.

■ 1500 portables dans les écoles

Fin 2012, l'ALPI a achevé l'installation dans plus de 80 collectivités du département, de quelque 1500 portables. Ces ordinateurs ont été utilisés pendant trois ans par des élèves de 4ème et de 3ème dans le cadre de l'opération du Conseil général « Un collégien, un ordinateur portable ». Ce matériel est loué à moindre coût pour une période de trois ans.

En accord avec la Direction académique des Services de l'Education Nationale des Landes, des logiciels ont été installés, comme Libre Office, Photo Filtre, Google Earth, etc.

Les ordinateurs sont munis d'une clé Wi-Fi, ce qui permet une connexion à internet dans les écoles ne possédant pas de réseau câblé.



Contact : mickael.boudaud@alpi40.fr

■ Des formations pour travailler autrement

tiers.lieu{x}
travailler autrement en Aquitaine

Si le télétravail progresse en France, avec 12.4% parmi les actifs, il reste largement derrière ses voisins européens (18%) et Scandinaves (30%). Dans l'un des départements les plus grands du territoire national, la question du travail à distance peut prendre tout son sens. Grâce à l'explosion des TIC, notamment en zone rurale, cette nouvelle modalité de travail pourrait être une réponse à la préservation de la vitalité économique dans les zones périurbaines et rurales, réponse à laquelle les collectivités se montrent très sensibles.



En avril, l'ALPI a accueilli une première formation de sensibilisation sur le télétravail, organisée par le collectif Tiers lieux.

Le 3 octobre, l'ALPI en propose une seconde : **Le télétravail pour managers / salariés** qui abordera les aspects juridiques, organisationnels, techniques et les bons usages. Elle est à destination des cadres (ressources humaines, informatique, management) amenés à encadrer des personnes en télétravail, salariés basculant en télétravail, des responsables

d'entreprises, de sociétés, d'associations et de leurs salariés, collaborateurs, bénévoles.

3 octobre, 9h-12h /13h30-16h30

**Bourse du travail, Mairie,
2 place Léo Bouyssou, 40110 MORCENX**

Inscription gratuite mais obligatoire :
<http://goo.gl/SWcMV>

Contact : elodie.pizet@alpi40.fr

Répondez à l'enquête

La région Aquitaine lance une grande enquête pour connaître les habitudes et les attentes de la population aquitaine sur le sujet du télétravail (travail à distance) / du travail autrement et de la réduction des déplacements.

Elle vise donc à sonder la population active pour identifier un niveau de maillage territorial de tiers-lieux (lieux neutres qui accueillent des travailleurs nomades, indépendants, télétravailleurs, ...) le plus pertinent possible. L'objectif est bien d'identifier le potentiel d'utilisateurs.

L'ALPI invite ses adhérents à communiquer le plus largement possible sur cette enquête via tous les canaux à votre disposition (site internet, lettre d'information, magazine municipal / intercommunal, associations...).

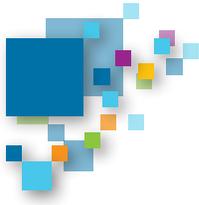
L'enquête est disponible à l'adresse suivante :
<http://enquete-mobilite.aquitaine.fr>

Formation catalogue

Le catalogue des formations pour le 2ème semestre est en ligne sur le site de l'ALPI. Rubrique formation.

Formation logiciels métiers

L'ALPI organise plusieurs sessions de formation sur le logiciel de paie GRH 2.0 jusqu'à octobre. Pour tout renseignement, consulter le catalogue en ligne.



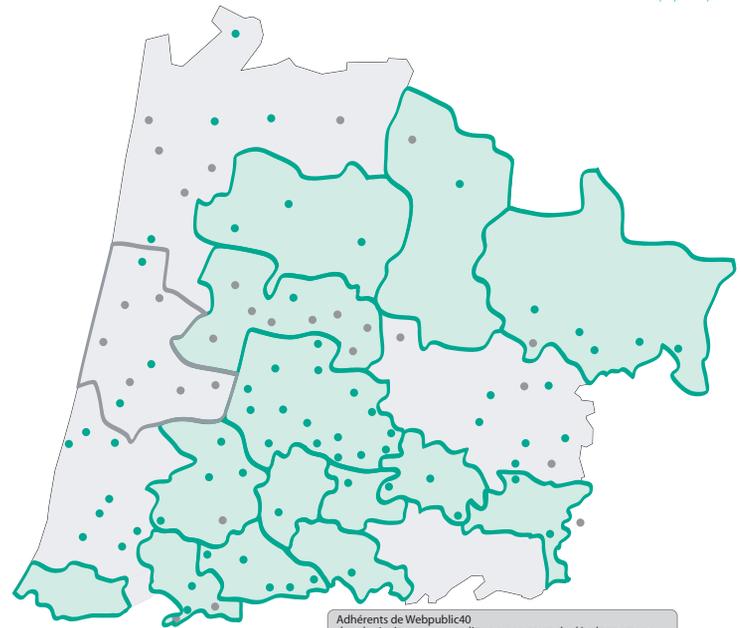
■ Le centième site de WEBPUBLIC 40

Saint-Pandelon est le centième site à avoir été mis en ligne par le service Webpublic40. Outre la dizaine de sites à venir, comme Hastings, Labouheyre, Cagnotte, Saint Eulalie, Uza, le foyer Majouraou ou encore la Communauté de communes Côte Landes Nature, le service travaille à la refonte graphique de plus de dix sites, où il met parallèlement en place les dernières nouveautés en termes de service en ligne. D'ici à la fin de l'année, la plupart des sites évolueront vers une nouvelle version de la plateforme utilisée par Webpublic 40. Grâce à EzPublish 5, les adhérents bénéficieront des toutes dernières techniques mises en œuvre sur le web.

Par ailleurs, deux sites ont été développés dans une version tablette et smartphone (paysmorcenais.fr et aire-sur-adour.fr) et 6 sont en cours de développement.

Enfin, à la rentrée, un nouveau module de statistique plus complet sera disponible sur tous les sites. Au total, ce service de l'ALPI compte 130 adhérents.

Contact : denis.brevet@alpi40.fr



 WebPublic40

Adhérents de Webpublic40 dont le site internet est en ligne ou en cours de développement	
	Communautés de communes possédant un site internet
	Communes possédant un site internet
	Communautés dont le site est en cours de développement
	Communes dont le site est en cours de développement

■ Archiland

Suite à l'agrément de tiers archiveur donné par le SIAF (service interministériel des Archives de France) en octobre 2012, l'ALPI a rendu Archiland opérationnel. Une quinzaine de collectivités a déjà adhéré.

Contacts : elodie.pizet@alpi40.fr / guillaume.boulom@alpi40.fr

■ Fonds européens

L'ALPI participe à la concertation « ue2020 » coordonnée par l'Etat et la Région Aquitaine. Elle doit permettre de définir les orientations stratégiques guidant la mise en œuvre des fonds européens pour la période 2014-2020. L'objectif visé est une croissance intelligente, durable et inclusive, tout en rendant les actions plus efficaces.

L'ALPI participe au groupe de travail « économie » dans lequel sont intégrées les TIC.

Pour que les intérêts du département soient pris en compte le mieux possible dans le cadre de cette concertation, l'ALPI, le Conseil général et d'autres structures publiques collaborent.

Questionnaire

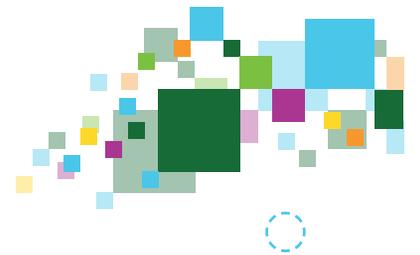
Jusqu'au 31 juillet, l'ALPI propose à ses adhérents de répondre à un questionnaire d'une soixantaine de questions sur leurs besoins en terme de formation, aussi bien sur des logiciels métiers que l'utilisation de Webpublic 40 ou encore la dématérialisation.

AGENDA

Pensez à archiver
cette lettre d'information
dans votre classeur
de l'ALPI.



- **8^{ème} édition Ruralitic**
 - 12 et 13 septembre, à Aurillac.
- **Rencontres nationales du e-tourisme institutionnel # ET9**
 - 25 et 26 septembre, à Pau.
- **Commission Tic**
 - 9 octobre, à l'AMF.
- **Réunion Déclic**
 - 28 novembre
- **Commission Tic**
 - 11 décembre, à l'AMF.



Organisation de l'**alpi**

■ L'ALPI a recruté 2 emplois d'avenir

Le 28 janvier, l'ALPI a accueilli ses 2 emplois d'avenir.

Mélanie Robin, 23 ans, est développeuse. Elle a déjà suivi plusieurs formations initiales sur le développement. Elle travaille sur les différents projets du service e-administration, avec Webpublic40, mais aussi sur l'ENT et le futur intranet de l'ALPI.

Antoine Baillet, 25 ans, est magasinier. Il gère le stock, s'occupe des commandes de matériel pour l'ALPI et pour ses adhérents. Il obtiendra une formation de magasinier dispensée par le CNFPT.



Visionnez le film réalisé par LandesPublic TV sur les emplois d'avenir grâce à ce flashcode ou retrouvez-le sur tv.landespublic.org

Agence Landaise Pour l'Informatique

Maison des Communes - 175, place de la caserne Bosquet
BP 30069 - 40002 Mont-de-Marsan Cedex
Fax : 05 88 85 80 81

Accueil pôle assistance : 05 58 85 81 00

Accueil pôle administratif / e-administration / formation :
05 58 85 81 90

Directeur de la publication : **Henri Emmanuelli**

Rédacteur en chef : **Renaud Lagrave**

Rédaction : **Karène Bassompierre**

Images : **ALPI**

Conception graphique : **Copytel** - Impression : **Lacoste-Roque**